



## Pôle Formation

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2016 : PARTICIPEZ AU DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS DE LA FFBB

**Destinataires :** Ligues, Comités

**Nombre de pièces jointes :** 1

- Information**
- Diffusion vers : clubs**
- Echéance de réponse :**

Depuis 4 ans, la Fédération Française de Basketball est habilitée par la préfecture à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage.

Cette taxe permet de financer le développement de l'apprentissage et de l'enseignement technologique et professionnel. Elle est obligatoire pour les entreprises qui emploient au moins un salarié - sauf exonérations prévues par le Code Général des Impôts - et doit être versée au plus tard le 29 février 2016.

Elle correspond au minimum à 0,68 % de la masse salariale 2015, dont :

- 51 % destinés à la Fraction Régionale pour l'Apprentissage et versés aux régions
- 26 % destinés au Quota et versés aux Centre de Formation d'Apprentis (CFA)
- 23 % destinés au Hors Quota et versés aux établissements d'enseignement technologique, professionnel ou supérieur, répartis en 2 catégories A et B

Vous pouvez soutenir le développement de l'activité et des formations de l'Institut National de Formation du Basketball en orientant votre versement :

- Directement à la FFBB via le Hors Quota : la Fédération est habilitée pour les catégories A et B
- A la FFBB par l'intermédiaire de l'ARFA via le Quota, afin de développer l'apprentissage dans les métiers du basket \*

*\* En 2015 la FFBB a adhéré au CFA des Métiers du Sport et de l'Animation de l'ARFA, afin d'ouvrir à l'apprentissage sa formation DE-JEPS spécialité perfectionnement sportif – mention Basket-Ball en Ile de France.*

Comment participer à la collecte ?

- En nous transmettant les coordonnées des structures de votre entourage qui seraient susceptibles de verser leur taxe d'apprentissage à la FFBB
- En diffusant l'information auprès de vos contacts
- En nous versant votre taxe d'apprentissage

Le Pôle Formation met à votre disposition des [plaquettes de communication](#) sur la collecte 2016 de la taxe d'apprentissage.

Pour toute autre information, contactez Florence BAUDRY : [taxeapprentissage@ffbb.com](mailto:taxeapprentissage@ffbb.com)

| Rédacteur                                       | Vérificateur   | Approbateur                               |
|---|--|---|
| Florence BAUDRY<br>Chargée de mission formation | Matthieu SOUCHOIS<br>DTN Adjoint<br>Directeur Pôle formation         | Thierry BALESTRIERE<br>Secrétaire général |
| Référence                                       | 2016-02-04-INFBB-Taxe Apprentissage 2016 – Mailing Ligues et Comités |   |